

EXOCET LÉMAN

Tarif 2025 - 2026



Contact

secretaire.exocet@gmail.com

■ LA LICENCE FFESSM



- La licence est obligatoire pour participer aux activités du club (montant intégralement reversé à la FFESSM).
- Valable du **01/09/2025 au 31/12/2026**.
- Couvre uniquement la responsabilité civile (voir chapitre « Assurances » pour un complément).
- Si prise dans un autre club, un justificatif de licence en cours devra être fourni à l'inscription.

■ ADHÉSION PLONGÉE / APNÉE

- L'adhésion permet de participer aux activités Plongée / Apnée / Nage avec palmes à la piscine ou sur la base de Tougues, dans la limite des prérogatives du niveau de l'adhérent. L'adhésion permet d'emprunter du matériel dans le cadre de ces activités.
- **Les séances en fosse, les formations et les sorties extérieures ne sont pas incluses dans la cotisation.**

 Plongée sous-marine	Prestation	Cotisation avec licence	Cotisation sans licence
	Adhésion Adulte (16 ans et plus)	184 €	135 €
	Adhésion jeune (de 12 à 16 ans)	106 €	75€
	Adhésion enfant (Moins de 12 ans)	89 €	75€
 Apnée			

■ ADHÉSION HOCKEY SUB / NAGE AVEC PALMES

- L'adhésion permet de participer aux activités Hockey / Nage avec palmes à la piscine mais pas aux activités Plongée / Apnée. L'adhésion permet d'emprunter du matériel dans le cadre de ces activités.
- Les sorties extérieures ne sont pas incluses dans la cotisation.

 Hockey subaquatique	Prestation	Cotisation avec licence	Cotisation sans licence
	Adhésion Adulte (16 ans et plus)	124 €	75 €
	Adhésion jeune (de 12 à 16 ans)	106 €	75€
	Adhésion enfant (Moins de 12 ans)	89 €	75€

■ CONDITIONS - RÉDUCTIONS

- Les tarifs indiqués sont individuels, ce sont des prix/personne. Ils sont valables pour toute la saison, non proratisés.
- Pour bénéficier d'une réduction, vous devrez fournir un justificatif à l'inscription.
- **Les réductions ne sont pas cumulables.** La réduction la plus avantageuse pour l'adhérent sera appliquée.

	Réduction	Montant
	Demandeur d'emploi	-50 €
	Deuxième personne de la famille et plus si cotisation Plongée / Apnée	-50 €
	Deuxième personne de la famille et plus si cotisation Hockey Sub / Nage avec palmes.	-25 €
	Résident Chens-sur-Léman	-15 €



EXOCET
LÉMAN

CLUB DE PLONGÉE EXOCET LÉMAN

Structure associative N°14740061, affiliée à la FFESSM

Maison des Sports, 14 avenue Henri Barbusse, 74100 ANNEMASSE

www.exocet-leman.com



LES FORMATIONS

- Les formations ne sont dispensées que si le nombre de demande est suffisant ou si le club dispose de l'encadrement nécessaire.
- D'autres formations peuvent être proposées en fonction des demandes et des capacités du club à les organiser.
- Si une formation n'est pas finalisée lors de la saison, vous pouvez finir cette formation la saison suivante sans surcoût.
- **Le prix des formations est à régler en plus de la cotisation et de la licence.**

 Formations	Prestation	Tarif
	Formation enfant (Plongeur or, argent ou bronze)	50 €
 Plongée sous-marine	Formation niveau 1 jeune (de 12 ans à 16 ans) / adulte (16 ans et plus)	100 € / 160 €
	Formation niveau 2	180 €
	Formation niveau 3	200 €
	Formation NITROX de base / Confirmé	50 € / 150 €
	Formation RIFA P/A/HS (obligatoire pour le passage de certains niveaux)	30 €
	Formation Combinaison étanche (si carte demandée)	16 €
	Passerelle Open Water PADI ou SSI/ Niveau 1	45 €
	Passerelle Advanced PADI ou SSI/ Niveau 2	85 €
	Passerelle Rescue PADI ou SSI/ Niveau 3	115 €
 Formations	Prestation	Tarif
	Pass' Apnéiste / Basic indoor freediver CMAS	50 €
	Pass' Plongeur libre / Basic outdoor freediver CMAS	70€
 Apnée	Apnéiste piscine / Indoor freediver 1* CMAS	50 €
	Apnéiste confirmé piscine / Indoor freediver 2* CMAS	70 €
	Apnéiste en eau libre / Outdoor freediver 1* CMAS	100 €

Cas particulier des RIFA P, A, HS

- Certains examens nécessitent d'avoir en acquis le RIFA (A, P, HS). Dans ce cas, le club s'engage à mettre en place les moyens d'encadrement pour l'enseigner.
- Si le club n'a pas l'encadrement nécessaire pour faire passer cet examen et que cet examen n'est pas une obligation liée à une autre formation souhaitée par le membre (ex: initiateur), le club ne sera responsable ni de l'organisation, ni du coût de cet examen.

ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

- En dehors d'une prise d'assurance obligatoire pour la pratique du hockey, les assurances complémentaires proposées par le Cabinet Lafont/AXA (partenaire de la FFESSM) restent **facultatives**.
- Le détail des garanties est disponible sur le site web <https://ffessm.lafont-assurances.com/>.

 COURTIER DE LA FFESSM	Prestation	Tarif
	Assurance piscine – Intègre les compétitions (obligatoire pour le hockey)	14 €
	Loisir 1 / Loisir 2 / Loisir 3	25€ / 29 € / 50 €
	Loisir 1 Top / Loisir 2 Top / Loisir 3 Top	47 € / 58€ / 96 €

